



Assemblée générale

Soixante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
22 juin 2015
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 41^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 27 mai 2015, à 10 heures

Président : M. Ružička (Slovaquie)

Sommaire

Point 161 de l'ordre du jour: Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient (*suite*)

b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

15-08320X (F)



Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 161 de l'ordre du jour : Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient (suite)

b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban (suite) (A/C.5/69/L.44)

1. **M. Ballantyne** (Nouvelle-Zélande) dit que la Commission n'a pas pu parvenir à un consensus sur le sous-point.

Projet de résolution A/C.5/69/L.44 : Financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban

2. **M. Davidson** (Afrique du Sud), présentant le projet de résolution A/C.5/69/L.44 au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Secrétaire général, dans le projet de budget de la force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour la période allant du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/69/731), a fait savoir qu'Israël n'avait pas versé le montant de 1 117 005 dollars qu'il devait en raison de l'incident survenu à Cana le 18 avril 1996. Le Secrétaire général a expliqué en outre que les lettres qu'il avait adressées par la suite à la Mission permanente d'Israël sur cette question, la dernière étant datée du 29 août 2014, étaient restées sans réponse.

3. Le Groupe insiste une fois encore pour qu'Israël verse le montant dû en raison de l'incident survenu à Cana le 18 avril 1996 et demande au Secrétaire général de faire rapport sur cette question à l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session. Le Groupe rend une fois de plus hommage à la FINUL pour la contribution positive apportée au rétablissement de la paix et de la sécurité dans la région.

4. **Le Président** dit que la Commission remettra à une date ultérieure sa décision sur le projet de résolution.

5. **M. Goren** (Israël) fait observer que lors de l'ouverture de la deuxième partie de la session, le Groupe des 77 et la Chine ont déclaré escompter un échange constructif et un dialogue franc et être disposés à aborder dans un esprit constructif toutes les questions au cours des délibérations de la Commission.

6. Lors des consultations officieuses tenues sur le financement de la FINUL, la délégation israélienne a tendu la main, comme demandé et escompté, et s'est efforcée d'établir un dialogue avec le Groupe mais

sans obtenir de réponse. Au lieu de discuter les termes du projet de résolution, le Groupe a préféré soumettre un projet partiel.

7. L'orateur souligne la démarche tendancieuse consistant à politiser le travail de la Commission en montrant du doigt une délégation. Cette pratique n'est tolérée sous aucun autre point ; elle va à l'encontre des engagements pris par tous les groupes et les États Membres et ne correspond tout simplement pas à la manière dont la Commission mène ses travaux.

8. Lors des consultations officieuses, l'orateur a également demandé aux auteurs du texte du projet de résolution si il y avait eu à la Commission un précédent où une délégation avait été spécifiquement visée mais n'a obtenu aucune réponse. En fait, Israël est le seul pays à avoir été ainsi montré du doigt

9. **Le Président** se déclare convaincu que toutes les parties feront preuve de bonne volonté et qu'elles voudront parvenir à un consensus. La fin de la deuxième partie de la reprise de la session approchant, il salue les efforts déployés par la Commission et lance un appel pour qu'elle se montre prête à accepter des solutions novatrices afin qu'un accord puisse être trouvé pendant le temps qui reste. S'ils le veulent, les Membres trouveront une solution. La Commission a en main tout ce qu'il lui faut pour se prononcer et il ne sert à rien de retarder le processus ; les questions ne sont pas nouvelles même si le contexte l'est lui.

10. Le monde évolue, le contexte dans lequel interviennent les soldats de la paix de l'ONU devient plus difficile et plus dangereux ; les menaces qui pèsent sur les citoyens de nombreux pays sont bien réelles ; le danger est manifeste et bien présent. Il importe de créer des conditions qui permettent d'assurer sécurité et efficacité aux missions de maintien de la paix afin qu'elles puissent mettre à l'abri les populations les plus vulnérables. Tels sont la responsabilité et l'objectif de la Commission. Celle-ci ne peut certes résoudre tous les problèmes surgissant aux quatre coins du monde mais elle peut y contribuer. En temps de crise, les sages construisent des ponts ; la Commission devrait mener des négociations qui aboutissent à un résultat et devrait construire des ponts avant que la crise ne se produise.

La séance est levée à 10 h 20.